

ASSEMBLÉE NATIONALE

REVALORISATION DES PENSIONS DE RETRAITE AGRICOLES EN FRANCE
CONTINENTALE ET DANS LES OUTRE-MER - (N° 967)

AMENDEMENT

N ° AS2

présenté par

Mme Bannier, Mme Le Peih, M. Daniel, M. Morel-À-L'Huissier, Mme Lasserre, M. Giraud et
M. Cubertafon

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.